

Hayange, le 29 janvier 2026

Objet : retraite progressive des directeurs d'école

M. l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

de nombreux directeurs de plus de quatre classes en Moselle m'ont dernièrement alerté des refus systématiques qui leur étaient faits concernant leur demande de retraite progressive.

Si d'une part, je comprends la nécessité de la continuité de service pour ces personnels, d'autre part, je ne comprends pas l'inéquité dont ils sont victimes. En effet, pour la majorité, leur décharge de direction est à temps partiel et même s'ils restent directeurs lors de leurs journées de classe, il n'en demeure pas moins que les collègues sont des adjoints et doivent donc être en mesure d'assurer la continuité de la direction en cas d'absence dudit directeur.

Face à ces refus, nos collègues sont de plus en plus tentés par l'abandon de leur charge, une décision qui aboutirait à de nombreux problèmes tant pour eux-mêmes (perte de la NBI pour la retraite) que pour le service qui serait privé d'anciens directeurs compétents encore en fonction.

Aussi, dans la mesure où la retraite progressive est une possibilité ouverte aux salariés qui souhaiteraient finir leur carrière dans de meilleures conditions, il serait bon de ne pas en exclure toute une catégorie de personnels dévoués au bon fonctionnement de toutes les écoles du département. Dans ce cas, ne serait-il pas possible de ré-examiner la situation de tous les directeurs du département en faisant la demande ?

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, de mes remerciements anticipés.

Valérie Amann
Secrétaire académique SNE Lorraine

06 11 62 13 92



sne-csen.net

Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

